



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 10.12.2024

Date d'affichage : 10.12.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt- quatre et le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de décembre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD- DUMONTIER – DOMEIZEL - GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT -LUCCHINI – COUTON- RICCI- LAFOND Martine

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS -GAGGIOLI- GROUILLER - BRANDTNER– GERMAIN – SEGURRA – MOUREN- –VIAL

Etaient excusés : MME LAFON Nathalie (pouvoir à MME REYNAUD) MM. BOREL (pouvoir à M. GROUILLER)- GARCIA (pouvoir à M .GERMAIN) - PIGASSOU (pouvoir à M. GAGGIOLI) RASTELLO (pouvoir à M. SEGURRA)- BRETTE (pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : M OLIVE – MME BERNAYS

Secrétaire de séance : Christian BRANDTNER.

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 060-24

Dénomination espace ancien camping municipal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Georges SOLEILHET fut, en 1973, à l'origine de la création de l'institut médico-éducatif IME la Bourguette, installé à La Tour d'Aigues, et destiné à accompagner des enfants autistes de façon innovante pour l'époque. Il a été directeur de cette structure et d'autres établissements pour adultes, notamment le Grand Réal à La Bastidonne.

Il a contribué à la réalisation de maisons habitées par les enfants dans notre village car il prônait le vivre ensemble malgré nos différences. Depuis plus de cinquante ans, la Bourguette est indissociablement liée à l'histoire de la Tour d'Aigues.



Georges SOLEILHET est décédé en août 2023. Il indique à l'assemblée qu'il serait important de lui rendre hommage en donnant au site l'ancien camping municipal, lieu ouvert à tous, et point de rencontres et d'échanges, le nom d' « Espace Georges SOLEILHET »

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant qu'il est important de rendre hommage à Monsieur SOLEILHET, pour l'ensemble du travail accompli en faveur des enfants autistes,

DECIDE de dénommer le site de l'ancien camping municipal, « Espace Georges SOLEILHET »

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUIIS-SPENGLER,

Maire,



Christian BRANDTNER

Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.